



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E108898

VALABLE JUSQU'AU 16/11/2026

ÉDITÉ LE 03/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/09/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC CHATEAUROUX 2005B00842

Siret : 484 419 882 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6105854

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 144488458

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 144488458

Situation fiscale et sociale : A jour au 09/09/2025

Raison sociale : J. D.

304 RUE NATIONALE
ZA BELLEPLACE
36400 LA CHATRE

Téléphone : 02 54 48 13 30

Portable : 06 20 62 55 79

Fax :

Site Internet : <http://www.sarljd.com>

E-mail : l.aubard@sarljd.com

Responsabilité légale :

AUBARD LAURENT GÉRANT

Effectif moyen : 13 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5133 | Installation de chauffe-eau thermodynamique | 09/11/2023 |
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 09/11/2022 |
| 5221 | Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert | 06/09/2024 |
| 5222 | Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² | 06/09/2024 |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE | 09/11/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 09/11/2022 |
| o Chaudière bois | 01/01/2021 |
| o Poêle ou insert bois | 01/01/2021 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 01/01/2021 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1